

4.3**Hôtellerie - restauration**

Commune n°: _____

Réception: _____

NPA / Commune: _____ Office n°: _____

Rue / Lieu-dit: _____ N°: _____ Parcelle(s)/Droit de superficie n°(s): _____

Débit de boissons alcooliques**Etablissement** Oui Non Public Non public**Heures d'ouverture** Normales Dépassement permanent

Jour de semaine

Heure de fermeture

 Danse Strip-tease**Locaux de débit**

Etage	Nombre	m ²	Places assises	dont places en salle
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____

Jardin / terrasse _____

Fumoir: nouveau existant fait l'objet d'un agrandissement

Hébergement

Chambres d'hôtes _____

Lits d'hôtes _____

Appartements _____

Dortoirs _____

Lits pour le personnel _____

Conception d'exploitation

Lieu et date: _____

Le détenteur de l'établissement: _____

Un établissement est réputé public si, à l'extérieur, des inscriptions, de la publicité ou autres moyens lui donnent l'apparence d'un établissement d'hôtellerie et de restauration (art. 4 OHR).

Heures d'ouverture

Les heures d'ouverture ne doivent être indiquées que si un dépassement de l'heure de police ordinaire (00.30 heure) est désiré.

Les boîtes de nuit avec strip-tease doivent disposer de vestiaires réservés aux artistes de variétés (art. 16 OHR).

Locaux de débit

Lors de transformations, l'état après transformation (tous les locaux) de même que la preuve de l'augmentation ou de la diminution de la surface et des places de débit doivent être indiqués.

Si un fumoir est aménagé ou agrandi, le formulaire «FU: Demande d'aménagement d'un fumoir - hôtellerie et restauration» doit être joint, accompagné de toutes les annexes mentionnées.

Hébergement

Toutes les chambres pouvant servir à l'hébergement d'hôtes doivent être indiquées, même si elles sont parfois utilisées à d'autres fins.

Conception d'exploitation

Nécessaire seulement pour les nouvelles exploitations; joindre la conception détaillée ou noter les indications les plus importantes, principalement en ce qui concerne l'offre des repas, le cercle des clients et les horaires d'exploitation prévus.

Pièces à joindre à la demande

- Formulaire 1.0: Demande de permis de construire
- Plans du projet de construction à l'échelle 1:100 ou 1:50 (surfaces et coupes)
- Formulaire «FU: Demande d'aménagement d'un fumoir - hôtellerie et restauration» ainsi que toutes les annexes mentionnées